

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 décembre 2023**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE GEMAPI 2023
DÉCISION MODIFICATIVE N°2.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 décembre 2023 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 7 décembre 2023.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Claude CROS, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILLOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON - M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Christine DEBEAUCE à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO à Mme Martine BONNET, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. Bernard GOUZIN à M. Christian VILLOING.

Excusés

Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 38	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n° 3057 du 12 décembre 2022 adoptant le budget primitif 2023 du budget annexe GEMAPI ;

VU la délibération n° 3219 du 19 juin 2023 adoptant le budget supplémentaire 2023 du budget annexe GEMAPI ;

VU la délibération n° 3200 du 23 octobre 2023 adoptant la décision modificative n°1 du budget annexe GEMAPI 2023;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe GEMAPI 2023 au sein des chapitres 012 et 70 de la section de fonctionnement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 012 « Charges de personnel » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits sur le compte 6411 pour un montant de 5.000 € concernant le recrutement réalisé.
- Chapitre 731 « fiscalité locale » : il est proposé de procéder à l'augmentation de 5.000 € sur le compte 73136 afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

-d'approuver la décision modificative n°2 avec une augmentation des crédits de 5.000 € de la section de fonctionnement en dépenses et recettes du budget annexe GEMAPI 2023.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3359

Publication le 21/12/2023

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21/12/2023

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20231218-15074-BF-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

RAPPORT		COMPÉTENCE
<i>Rapporteur :</i>		
BUDGET ANNEXE GEMAPI 2023		
DECISION MODIFICATIVE N°2		
Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
731-73136 « Fiscalité locale - GEMAPI »		+ 5.000,00 €
012- 6411 « Charges de personnel »	+ 5.000,00 €	
Total	5.000,00 €	5.000,00 €